



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE LA JUSTICE

Direction des Droits humains

Contribution relative au questionnaire de l'expert indépendant sur la promotion d'un ordre international démocratique et équitable aux Etats membres du G77, du G20, du BRICS, du G77/24 et du NAM

1. Veuillez fournir des informations générales sur a) la structure et b) les processus et pratiques décisionnelles du (des) groupe(s) auquel(s) vous appartenez.

Le Sénégal est Etat membre du groupe des 77 (G-77) et du Mouvement des non-alignés (MNA), NAM en anglais.

Le groupe des 77 a émergé officiellement en juin 1964, à la conclusion de la première Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED). Il se composait des 77 pays signataires de la déclaration commune des pays en voie de développement. Les pays membres de ce groupe étaient originaires d'Afrique, d'Asie, d'Amérique Latine et des Caraïbes. C'est un groupe hétérogène, les membres font face à des problèmes économiques différents, à un environnement social, à des besoins et des capacités différentes. Un élément fondamental rapproche toutefois ces pays : c'est le fait d'avoir subi d'une manière ou d'une autre, le colonialisme et à présent en tant qu'États nouvellement indépendants d'avoir un besoin urgent de développement économique et de paix. Sa création était le résultat d'une perception commune de la part des pays en développement de la nécessité d'une action conjointe, en accord avec les principes et objectifs de la Charte des Nations Unies, afin de réduire l'iniquité existant dans les relations économiques internationales. Aujourd'hui le G77 comporte 132 membres. Le nom original, G77, a été conservé malgré l'augmentation du nombre de membres pour sa signification historique. Le fonctionnement et les modalités de fonctionnement des travaux du G-77 dans les différents chapitres ont en commun certaines caractéristiques minimales, telles qu'une

similitude dans la composition, la prise de décision¹ et certaines méthodes de fonctionnement. Le travail du groupe dans chaque domaine est coordonné par un représentant qui agit comme porte-parole. La représentation change sur une base régionale tous les ans et ce dans tous les domaines. La rencontre ministérielle est le lieu suprême de prise de décision du G77. Elle se déroule une fois par an, au début de l'Assemblée Générale des Nations Unies (New York) en septembre, et également périodiquement en préparation pour les sessions de la CNUCED et les conférences générales de l'ONUDI et de l'UNESCO. Il existe aujourd'hui sept groupes qui sont chargés de coordonner les travaux du G77 : la CNUCED (Genève), le United Nations Headquarters (New York), UNESCO (Paris-1969), La FAO (Rome), UNEP- HABITAT (Nairobi), FAO-ONUDI (Vienne) et le Groupe des 24 (FMI-Banque Mondiale, 1972).

Le mouvement des non-alignés est perçu comme servant de contrepoids à cette division du monde en deux sphères d'influence distincts. Dans son essence, il visait la construction d'une troisième force loin de la logique restrictive des blocs. Les États sous la bannière des non-alignés veulent se tenir à distance égale des deux antagonistes. Pour ses fondateurs, le mouvement doit dénoncer l'exclusivisme des blocs. Il est vrai aussi que la division en deux blocs favorisa l'émergence du mouvement des non-alignés. Le non-alignement prend la forme d'une association intergouvernementale, un forum de rencontres et de débats qui répond aux aspirations d'un grand nombre de pays soucieux de garder leurs indépendances dans l'arène internationale. Le non-alignement, c'est, sous un autre aspect, un regroupement diplomatique. Celui-ci est structuré et agissant au sein du système des Nations Unies. Il joue le rôle d'un centre de consultation et d'un groupe de pression dans les grandes négociations internationales. L'activité est articulée autour des conférences des chefs d'États ou de gouvernements, les conférences des ministres des affaires étrangères et du bureau de coordination. Les conférences des chefs d'États ou de gouvernements sont l'organe suprême, politique et représentatif du gouvernement, dont l'autorité des membres en tant que dirigeants de leurs États, donne aux déclarations, décisions ou

¹ La CNUCED s'efforce de prendre toutes ses décisions de fond par consensus, les décisions sur toutes les questions de fond sont prises à la majorité des deux tiers des représentants présents et votants. Les décisions sur les questions de procédure sont prises à la majorité des représentants présents et votants. (art.32 et s. du Règlement intérieur provisoire de la Conférence).

recommandations de ces conférences une valeur d'actes fondamentaux du mouvement. Les conférences des ministres des affaires étrangères sont chargées de chercher des lignes de la mise en œuvre des programmes d'actions adoptés par les chefs d'États ou de gouvernements aux niveaux des organes gouvernementaux. En plus du bureau de coordination qui demeure l'organe permanent qui suit au jour le jour l'instrumentalisation des décisions et recommandations approuvées lors des conférences des chefs d'États ou de gouvernements ou des ministres des affaires étrangères. Le président du bureau est le représentant du pays hôte de la précédente conférence des chefs d'États ou de gouvernements. C'est lui qui convoque les réunions du Bureau ainsi que du groupe des non-alignés dans son ensemble dans le cadre de l'ONU. Le MNA est une structure hétéroclite fonctionnant au consensus.

2. La participation de la société civile et du grand public aux processus de prise de décision est-elle un principe fondamental du ou des groupements auxquels vous appartenez ? Est-ce qu'il y a des politiques et des procédures en place relatives à la participation de ces acteurs à vos processus décisionnels ? veuillez préciser et fournir des copies le cas échéant

Au regard des organes permanents des deux (2) organisations intergouvernementales, la participation de la société civile et du grand public aux processus de prise de décisions n'est pas un principe fondamental, il n'y a pas de politiques ou de procédures mises en place relatives à la participation desdits acteurs aux processus décisionnels

3. Existe-t-il une structure permanente pour la participation continue des acteurs de la société civile et du grand public à votre (vos) groupe (s) ? quels principes ont gouverné sa création et comment fonctionne-t-elle ?

Une structure permanente pour la participation continue des acteurs de la société civile et du grand public n'existe pas encore dans ces organisations intergouvernementales par contre ces acteurs peuvent bénéficier de statut d'observateur.

4. Dans quelle mesure la participation d'acteurs externes, y compris des membres des groupes sous-représentés susmentionnés, est-elle encouragée et activement facilitée dans vos réunions et/ ou activités (à tous les stades pertinents du processus décisionnel) ?

La participation d'acteurs externes y compris des membres des groupes sous-représentés susmentionnés est encouragée sur certaines questions comme celles alimentaires et climatiques. Au sein de la FAO par exemple : Le cadre général du statut d'interlocuteurs non étatiques est décrit dans les textes fondamentaux. Les règlements et procédures actuels prévoient d'inviter les organisations internationales non gouvernementales (OING) à prendre la parole aux sessions de tous les organes

directeurs. En générale, les Organisations de Société Civile/ONG sont autorisées à prendre la parole seulement après la finalisation des décisions, mais les exceptions sont devenues plus en plus fréquentes. Après le Sommet Mondial de l'Alimentation : *cinq ans après*, la FAO a lancé le Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire, CIP, un mécanisme de facilitation autonome, axé vers les populations rurales pauvres, qui rencontrent souvent des difficultés pour se faire entendre au niveau mondial. Dans le secteur climatique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) renforce la participation de la société civile.

5. Quelles sont les règles de procédure relatives à l'accès aux informations pertinentes pour le processus de prise de décision ? Cela inclut-il l'utilisation de technologies de l'information et de la communication ? veuillez préciser et fournir une copie le cas échéant

Ces organisations intergouvernementales disposent chacune d'une plateforme web pour faciliter l'accès aux informations du grand public sur toutes leurs activités.

6. Pouvez-vous donner des exemples spécifiques où les contributions de la société civiles et du grand public ont été prises en compte dans votre processus de prise de décision ?

Au sein de la FAO, la participation de la société civile au dialogue concernant la politique mondiale s'est considérablement accrue au cours des 15 dernières années. Nous pouvons noter maintenant la mention des contributions de la société civile dans les actes des réunions des organisations intergouvernementales.

7. Pouvez-vous donner des exemples spécifiques de la manière dont les droits à la liberté d'expression, de rassemblement pacifique et d'association ont été facilités et protégés lors de la tenue de vos réunions et en marges de celles-ci ?

Exclue par les parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) réunies à Bonn pour la deuxième session du groupe de travail sur la plateforme de Durban pour une action renforcée, la société civile a demandé à être incluse dans le processus. Le 21 octobre 2015, plusieurs représentants de la société civile ont participé à une action baptisée *KeepUsIntheRoom* pour revendiquer le droit d'assister aux négociations. Le mot-clic a été grandement partagé sur Twitter. Cette action a reçu le soutien du Groupe des 77.

8. Y a-t-il eu des actes de représailles contre des personnes participant ou tentant de participer à vos réunions et/ou activités ? si oui, quelles mesures avez-vous prises pour remédier à la situation et éviter que celle-ci ne se reproduise ?

Nous n'avons pas noté à nos jours des actes de représailles contre les personnes participant ou tentant de participer aux réunions ou activités de ces deux organisations intergouvernementales.